

Je modifie ma société :

Vous souhaitez modifier l'adresse de votre siège social ou de votre établissement.
Vous trouverez-ci-dessous la liste des pièces.

TYPE DE FORMALITES :
TRANSFERT DE SIÈGE D'UNE SOCIETE

Formulaires à fournir :

Formulaire de modification d'une entreprise (M2) : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17342>

Pièces justificatives à fournir :



POUR LA SOCIETE

➤ **Dans tous les cas :**

- 1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le représentant légal.
- 1 copie des statuts mis à jour, certifiée conforme par le représentant légal.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales (*Le journal de Saint-Barth ou le Pélican ou France Antilles*) indiquant le nom du journal et la date de parution. Ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

➤ **Pour le transfert depuis un autre département :**

- 1 original de la liste des sièges successifs de la société depuis son immatriculation, signée par le représentant légal.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales habilité dans le ressort de l'ancien siège indiquant le nom du journal et la date de parution. Ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis de transfert dans le ressort de l'ancien siège.



POUR L'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

➤ **En cas de création de l'activité :**

- 1 copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail portant mention de l'enregistrement auprès des impôts...).

OU

1 copie du contrat de domiciliation dans une entreprise de domiciliation agréée par la Préfecture. OU

1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du représentant légal (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si le représentant légal est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement et 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.

➤ **En cas d'achat ou d'apport d'un fonds de commerce :**

1 copie de l'acte d'achat ou d'apport portant mention de l'enregistrement auprès de la Collectivité de Saint- Barthélémy et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

➤ **En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce :**

1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès de la Collectivité de Saint-Barthélemy si le contrat est à durée indéterminée et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.



AUTRES PIÈCES

➤ **En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal**

1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.